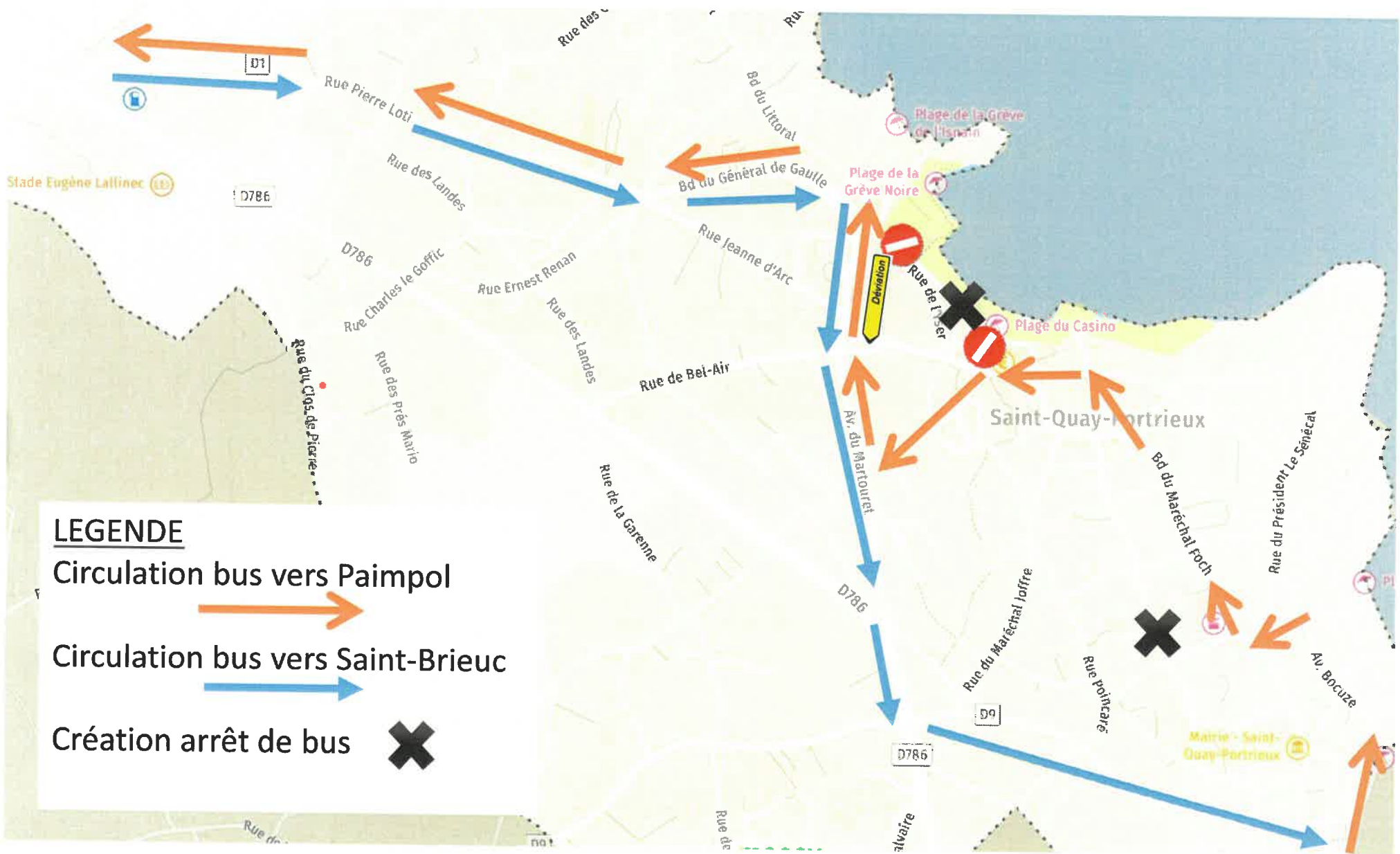


CIRCULATION BUS SAMAIN 2025

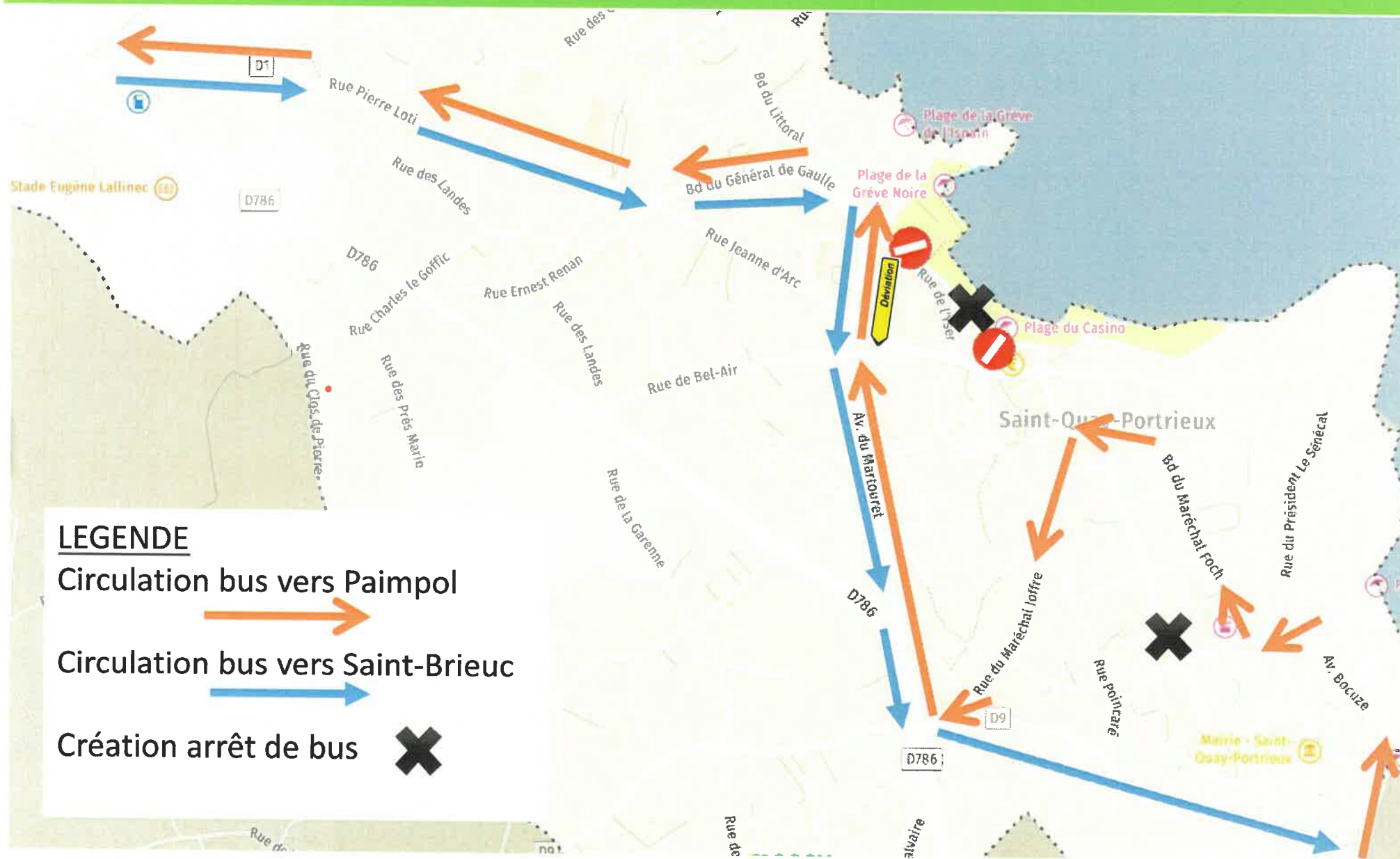
LE VENDREDI 31 OCTOBRE 2025

- **1 ère modification : DE 13h A 15H**
- **2ème modification : DE 15H A 23H**

- **LE VENDREDI 31 OCTOBRE 2025, DE 13h A 15H**



• LE VENDREDI 31 OCTOBRE 2025, DE 15H A 23H PM SQPX



COMMUNE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX
(Côtes d'Armor)

ARRETE MUNICIPAL 25/PSH 457

Portant sur la réglementation de la circulation, afin de faciliter le déplacement des bus et des véhicules poids lourds, le vendredi 31 octobre 2025, à SAINT-QUAY-PORTRIEUX, à l'occasion de la fête de la SAMAIN.

Thierry SIMELIERE, Maire de la commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX,

- VU Le Code Pénal,
- VU Le Code de la Route,
- VU Le Code de la voirie routière,
- VU Le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que par mesure de sécurité et afin de faciliter le déplacement des bus et des véhicules poids lourds, à l'occasion de la fête de la SAMAIN, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules, le vendredi 31 octobre 2025.

Considérant une affluence importante de personnes et de possibles stationnements irréguliers, il est nécessaire de limiter la circulation des bus et véhicules poids lourds au centre-ville, le vendredi 31 octobre 2025.

A R R E T E

Bus et véhicules poids lourds circulant vers Paimpol

ARTICLE 1 : Une déviation sera instaurée par la rue du Moulin Saint-Michel, avenue du Martouret pour les bus et les véhicules poids lourds provenant de la rue Jeanne d'Arc, le vendredi 31 octobre 2025, de **13h à 15h**.

ARTICLE 2 : L'arrêt de bus bd de Gaulle sera déplacé en bas du Moulin Saint-Michel.

ARTICLE 3 : Une déviation sera instaurée par le bd Foch, rue Cadot, rue Joffre, rue des Trois Frères Salaun, D786 pour les bus et les véhicules poids lourds circulant en direction de Paimpol, le vendredi 31 octobre 2025, de **15h à 23h**.

ARTICLE 4 : L'arrêt de bus situé bd de Gaulle sera supprimé.

Bus et véhicules poids lourds circulant vers Saint-Brieuc

ARTICLE 5 : Une déviation sera instaurée, par la rue de la Gare, l'avenue du Martouret, D786 et rue Georges Clémenceau pour les bus et les véhicules poids lourds provenant du Boulevard De Gaulle et du boulevard du Littoral, le vendredi 31 octobre 2025, de **13h à 23h**.

ARTICLE 6 : Les arrêts de bus bd de Gaulle et rue le Conniat en direction de Saint-Brieuc seront supprimés.

ARTICLE 7 : Une signalisation adéquate sera mise en place par les services municipaux.

ARTICLE 8 : Le commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Etables sur Mer, la Police Municipale de Saint-Quay-Portrieux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAINT-QUAY-PORTRIEUX, le 17 octobre 2025.

Le Maire,
Thierry SIMELIERE.

